

Cabinet

n° BC/MPD/2020-2021
Affaire suivie par
Cabinet
Tél : 03 26 68 61 14
Mél : cabinet51@ac-reims.fr

Châlons-en-Champagne, le 15 février 2021

7, rue de la Charrière
51036 Châlons-en-Champagne Cedex

Madame, monsieur,


Dans votre lettre en date du 4 février vous appelez mon attention ainsi que celle de Monsieur le maire sur les délais contraints qui obligent les personnels, enseignants et AESH, à s'adapter très rapidement aux nouveaux horaires de la pause méridienne en vigueur depuis le 8 février dans les écoles rémoises. Vous soulignez la difficulté à organiser une communication en direction des familles dans un délai que vous jugez « trop court » et vous déplorez le « climat anxigène » de ces évolutions régulières, y compris pour les élèves.

Ces difficultés sont connues et je mesure l'effort continu dont les personnels des écoles font preuve depuis la rentrée, à la faveur des changements de protocoles. La situation est extrêmement évolutive et complexe pour toutes celles et tous ceux qui accompagnent les élèves. Dans le courrier adressé le 4 février aux personnels pour les avertir de la modification des horaires dans les écoles rémoises, j'ai réaffirmé mon soutien et les ai remerciés de l'effort consenti.

Cette crise sanitaire nous éprouve toutes et tous et nous oblige à une adaptation permanente. En effet, la sécurité sanitaire reste notre priorité et c'est dans ce souci constant de prémunir personnels et élèves contre la propagation de l'épidémie par le virus de la Covid-19 que j'ai été amené, dans un temps très contraint, à prendre cette décision, en étroite collaboration avec la Ville de Reims. Celle-ci a notamment conçu des supports de communication pour les parents d'élèves afin de faciliter la diffusion de l'information aux familles. Nous mettons tout en œuvre pour garantir à la fois l'ouverture des écoles, dans toute la mesure du possible, et la protection de toutes et tous contre la propagation du virus.

Soyez donc assurés, Madame, Monsieur, de notre implication au quotidien, ainsi que de l'investissement des services de l'éducation de la Ville de Reims pour garantir à la fois les conditions d'apprentissage et la santé de toutes celles et tous ceux qui sont au service de l'école.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Education nationale de la Marne



Bruno Claval